



À SAINT-ÉTIENNE, LE MAIRE, LA SEXTAPE ET LE
CHANTAGE POLITIQUE REPORTAGE

Procès de Saint-Étienne, jour 3 : le maire Gaël Perdriau dans les cordes face aux enregistrements

Confronté à des captations clandestines dans son bureau, l'élu stéphanois n'a pas eu d'autre possibilité que de reconnaître devant le tribunal avoir « menacé » son premier adjoint Gilles Artigues avec « la sextape filmée à son insu.

Antton Rouget - 25 septembre 2025 à 07h45

Lyon (Rhône).— La présidente du tribunal, Brigitte Vernay, tapote quelques instants sur son ordinateur : sur le grand écran de la salle d'audience s'affiche un dossier contenant des fichiers audio. Ces enregistrements, dont Mediapart avait révélé des extraits en septembre 2022, correspondent à deux réunions qui se sont tenues à l'hôtel de ville de Saint-Étienne, en novembre 2017 et juillet 2018. Ils ont été au cœur de l'enquête judiciaire qui vaut aujourd'hui à Gaël Perdriau d'être jugé pour chantage, association de malfaiteurs et détournement de fonds publics.

Le maire avait commencé d'être entendu par le tribunal, dans la soirée du mardi 23 septembre, réfutant toute participation au complot dans lequel trois autres prévenus (dont deux de ses anciens proches) ont, eux, reconnu avoir trempé.

En cette troisième journée d'audience, les juges envisagent désormais, ce mercredi, de faire écouter le contenu des captations clandestines réalisées dans son bureau. L'exercice a le mérite de sortir des généralités et des éléments de « *contexte* », dont Gaël Perdriau a abrégé les enquêteurs comme la population stéphanoise depuis le début de l'affaire, pour entrer dans le concret.



Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne, au premier jour du procès du chantage à la sextape au palais de justice de Lyon, le 22 septembre 2025. © Photo Bruno Amsellem / Divergence

Avant de lancer les sons, Brigitte Vernay suggère une première lecture à l'oral, passage par passage, et même mot à mot, pour mieux faire l'exégèse des propos tenus par tous les protagonistes, et des intentions qu'ils dessinent. Les conversations citées ont été captées par une des victimes du scandale, l'ancien premier adjoint Gilles Artigues, filmé à son insu avec un *escort* en janvier 2015, au cours d'échanges avec Gaël Perdriau et son fidèle directeur de cabinet, Pierre Gauttieri, clé de voute de l'édifice municipal. L'adjoint a effectué ces enregistrements pour se protéger et conserver une trace des agissements du clan du maire, qui ne cessait de douter de sa loyauté.

La présidente du tribunal entame l'examen des paroles prononcées. Dans plusieurs fichiers audio, on entend le bras droit du maire s'en prendre directement à Gilles Artigues, en des termes aussi crus que violents. Pierre Gauttieri s'en était excusé en septembre 2022, mais il est allé beaucoup plus loin trois ans plus tard, en expliquant au tribunal le cheminement l'ayant finalement fait renoncer à servir de « *fusible* » du maire.

« J'aurais dû intervenir et je ne l'ai pas fait »

Avant ce travail d'introspection, le Gauttieri des années 2017-2018, sur lequel le maire s'appuyait pour asseoir son autorité, n'hésitait pas à se présenter auprès de Gilles Artigues comme un homme « *sans foi, ni loi* », capable de se comporter « *comme un criminel* », d'après les enregistrements.

Retenant chacune des retranscriptions, Brigitte Vernay lit un autre passage prononcé par le directeur de cabinet : « *Si le fait que j'aille en taule vous fait tomber parce que vous passez pour une vieille pédale sur le retour, je n'en ai aucun problème.* »

Elle s'étonne aussitôt auprès de Gaël Perdriau : « *Vous êtes présent pendant cette conversation. Je n'ai pas vu que vous intervenez pour calmer ces messieurs.* »

— *Madame la présidente, M. Artigues m'enregistre à son insu, il pilote la conversation,* réagit le maire.

— *Je ne vous interroge pas sur M. Artigues...*

— *Pierre Gauttieri est colérique, on le sait, il s'emporte presque de manière folklorique, il redescend très vite et s'excuse ensuite. Ce comportement, il l'a eu avec moi.*

— *Je ne vous interroge pas sur le caractère de M. Gauttieri. Pourquoi n'êtes-vous pas intervenu ?*

— *Effectivement, j'aurais dû intervenir et je ne l'ai pas fait. Je le regrette. »*

Sur les bandes, Gaël Perdriau ne dit rien non plus quand, quelques instants plus tard, son lieutenant agite la possibilité de propager la vidéo auprès des parents d'élèves des établissements où sont scolarisés les enfants de la victime. Aujourd'hui, il explique que cette phrase reposant sur un vieux contentieux entre les deux hommes, il n'a pas souhaité s'en mêler.

Les coups pleuvent sur Artigues. « *Gauttieri, il n'a peur de rien, il est prêt à y aller, il le dit clairement. C'est fait pour impressionner, et c'est plutôt impressionnant. Et vous ne dites rien ?* », s'étonne encore la présidente. « *On est tous les trois excédés, en colère, les mots partent dans tous les sens, la discussion n'est plus maîtrisée. J'aurais dû réagir, je ne l'ai pas fait* », réplique le maire.

Plus problématique encore : les enregistrements montrent que le maire ne se contente pas de laisser son premier adjoint encaisser. À son tour, il évoque lui aussi à Gilles Artigues la possibilité de diffuser le contenu de la sextape. Il a même une petite idée sur la manière de procéder : par « *petits cercles* » et « *avec parcimonie* », façon supplice chinois. Interrogé sur ces propos, Gaël

Perdriau explique qu'il s'agit de paroles en l'air : « *Je n'y crois pas une seconde.* »

Brigitte Vernay le reprend : « *Il ne s'agit pas de savoir si c'est vrai. Faire croire cela, envisager cela, ce n'est pas constitutif de chantage ?* »

— *Une menace, oui ; un chantage, non. »*

Cette phrase résume la ligne de crête sur laquelle le maire tente d'évoluer face à ces enregistrements dévastateurs. Depuis l'ouverture du procès, l'élu marche dans un couloir étroit, que ses avocats s'échinent à baliser : reconnaître des propos prononcés sous le coup de la « *colère* », mais contester tous les éléments qui pourraient caractériser une opération de « *chantage* » – infraction pour laquelle il est jugé. Cette stratégie passe aussi par la nécessité, pour la défense de Gaël Perdriau, de contester l'existence de toute contrepartie ou dimension politique aux menaces qu'il profère.

« **Bluff** »

Mais le maire n'est pas aidé par ses propres déclarations enregistrées. Le 27 novembre 2017, alors qu'il apprend que son premier adjoint a participé dans son dos à une réunion à Paris avec son rival Laurent Wauquiez, Gaël Perdriau entre dans une colère noire : « *J'te préviens, Gilles, c'est au napalm que je vais passer, j'en ai rien à branler des conséquences, je te préviens.* » Il dit aussi, mentionnant la possibilité de diffuser la sextape sur Internet : « *Une fois que c'est sur les réseaux, c'est plus du chantage. C'est une exécution.* »



Gilles Artigues au palais de justice de Lyon le 22 septembre 2025.

© Photo Bruno Amsellem / Divergence

Dans un autre son capté dans son bureau, l'édile

revendique avoir non seulement vu la vidéo intime (y compris le « *film complet* », et pas seulement son teaser), mais aussi l'avoir détenue après en avoir reçu une copie sur « *une clé USB* ».

« *On voyait effectivement tout ce qu'il y avait à voir* », se vante ensuite Gaël Perdriau dans l'enregistrement.

« *Alors ?* », lui demande la présidente, impatiente de connaître son explication.

Le maire plaide ici le « *bluff* ». Il explique qu'il avait bien eu vent d'une vidéo intime mais qu'il n'en connaissait pas grand-chose. Tout juste savait-il, d'après lui, qu'elle avait été tournée avec son adjoint à l'éducation, Samy Kéfi-Jérôme – avec qui il affirme n'en avoir jamais parlé, malgré un SMS entre les deux hommes évoquant le prénom de l'escort.

« *Vous allez me juger sur deux enregistrements, dont un incomplet, qui ont été réalisés à mon insu* », minimise Gaël Perdriau, parlant de sa difficulté à vivre avec le portrait qu'il est fait de lui depuis trois ans. « *Je me suis battu contre l'homophobie comme personne dans ma ville* », prétend-il. Le prévenu considère aussi que des médias ont essayé de le faire « *passer pour un salaud parce qu'[il est] un élu qu'il faudrait pendre haut et court* ».

« *Dans les médias, au conseil municipal, vous avez dit : "Vous allez voir ce que vous allez voir au procès." Eh bien, nous y sommes !* »

André Buffard, avocat de Gilles Artigues

Après ce premier exercice de commentaire de texte, la seconde couche arrive à 15 heures. Sur le banc des avocats des parties civiles, André Buffard rompt avec le ton monocorde du maire. « *Nous avons l'habitude de voir des numéros de funambule, mais nous avons été gâtés par votre numéro, monsieur Perdriau* », entame-t-il.

L'avocat bouscule le prévenu en citant le contenu de plusieurs écoutes téléphoniques réalisées par la police judiciaire : on y comprend que Gaël Perdriau, loin de l'assurance qu'il dégage en public, est désespoir par les révélations auprès de ses proches. « *Dans les médias, au conseil municipal, vous avez dit : "Vous allez voir ce que vous allez voir au procès." Eh bien, nous y sommes !* »,

attaque l'avocat.

André Buffard souligne le triple décalage entre les « *scènes de violence inouïe* » subies par Gilles Artigues, les « *grands discours de Gaël Perdriau sur son amitié indéfectible* » envers la victime, et son absence de réaction pour le protéger.

Son client est pourtant allé voir personnellement le maire fin 2016 pour lui parler de la sextape (en ignorant qu'il en connaissait déjà l'existence, par ailleurs). Quelle fut sa réaction ? « *D'abord cela me gêne* », assume Gaël Perdriau, justifiant ce sentiment parce qu'il ne croit pas le fait que son élu n'ait pas pu être consentant.

« *Soyons sérieux, monsieur Perdriau ! Vous êtes maire de Saint-Étienne, votre premier adjoint vient vous dire : "J'ai été filmé à mon insu, dans une chambre d'hôtel, on me fait chanter." Et votre réaction, c'est de douter ?* », s'élève M^e Buffard.

— *Je n'ai pas de souvenir qu'il me demande de l'aide.*

— *Pourquoi ne pas convoquer Samy Kéfi-Jérôme ?*

— *C'est effectivement ce que j'aurais dû faire* », regrette encore Gaël Perdriau.

Introduisant ses questions, la représentante du parquet, Audrey Quey, rappelle que dans le Code pénal le chantage réside dans le fait d'obtenir par la menace une « *signature* », un « *engagement* » ou une « *renonciation* ».

« *Je vais relire des phrases* », annonce-t-elle : « *Ne fais pas chier* », « *Arrête de magouiller dans mon dos en permanence* », « *Il faut que tu sois plus clair* ». « *Ces phrases-là, toutes prononcées par Gaël Perdriau dans les enregistrements, ne demandent-elles pas une renonciation, un engagement ?* » « *En français, renonciation et engagement, ce n'est pas ça ?* », insiste encore la procureure.

Le maire botte en touche : « *Il se trouve que Gilles Artigues n'a renoncé à rien. Il s'est présenté à toutes les élections. Je ne l'ai empêché de ne rien faire.*

— *Je vous parle de vos propos, comment vous pouvez dire*

que ce n'est pas une demande de renonciation et d'engagement ?

— Ce sont des mots qui encore une fois sont dits dans la colère. »

Gaël Perdriau répond depuis près de dix heures aux différentes questions – qui ont aussi permis de balayer les deux autres volets du dossier (les présomptions d'association de malfaiteurs et de détournement de fonds publics présumés) – quand l'un de ses avocats, Paul E. Mallet, revient sur les accusations de chantage.

Il rappelle que les relations politiques entre le maire et son premier adjoint ont été encadrées par un accord politique, signé en 2017 pour trois ans, jusqu'aux municipales de 2020. « *Gilles Artigues était demandeur de*

cet accord, qu'il a signé des deux mains, comme il le reconnaît lui-même », rappelle l'avocat, affirmant que les équilibres politiques sont restés constants ensuite.

Après la réélection de Gaël Perdriau en 2020, Gilles Artigues a conservé son mandat de premier adjoint. Mais il a aussi été contraint à la démission deux ans plus tard, à un moment où Gaël Perdriau envisageait une possible nomination au gouvernement (il aurait donc dû laisser son siège à son premier adjoint).

Invité à commenter cette séparation brutale, le maire a ces mots : « *À aucun moment, je n'ai cherché à humilier Gilles Artigues. C'est quelqu'un que j'apprécie, que j'aime bien.* »

Antton Rouget